

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 914

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 20 par la phrase suivante :

« Ces modalités ne peuvent comprendre de sanctions lorsque ces écarts sont dus à un aléa climatique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le producteur accablé par des aléas climatiques engendrant des dépenses parallèles coûteuses ne doit se voir imputer en plus des sanctions à son encontre.